



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Suffrages exprimés : 27

République Française

Délibération N° 2022-101  
Conseil Municipal du 26 octobre 2022

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** 20 Octobre 2022

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - P. FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS - A. DUBRUN donne pouvoir à P. FREON - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE donne pouvoir à P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI - T. DEGRANDE - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** C. RAFIN

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la délibération n° 2022-22 du Conseil Municipal du 23 mars 2022 portant sur le vote du budget primitif 2022 de la commune,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2022,

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR** décide :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2022 de la commune.

Mise en ligne le 2 Novembre  
2022

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE